

NOUS sommes les experts!



L'entrepreneur CVC qui vous a remis cette carte s'est mérité le titre distinctif de "Concessionnaire autorisé par le manufacturier" Carrier



les experts à votre service 

100% SATISFACTION GARANTIE!

Concessionnaire Carrier autorisé par le fabricant

Seulement 1% de tous les entrepreneurs américains de CVC* ont obtenu cette distinction en exécutant systématiquement les normes nationales rigoureuses. Ce concessionnaire a répondu aux critères rigides de Carrier quant à la qualité, la connaissance et le service. Vous pouvez être confiant en votre décision de travailler avec lui.

100% SATISFACTION GARANTIE

Carrier soutient avec enthousiasme ce concessionnaire avec une garantie de satisfaction de remboursement de 100%.

- Si, pour une raison quelconque, vous êtes insatisfait de votre nouvel équipement Carrier® dans un délai d'un an à compter de la date d'installation, ce concessionnaire corrigera le problème ou retirera l'équipement et remboursera votre prix d'achat.
- Demandez-lui une copie de la garantie qui nécessite votre signature. Elle comprend les détails et limitations.

TECHNIQUEMENT SOLIDE

Carrier approuve ce concessionnaire sur les aspects techniques d'installation CVC, de l'entretien et de la réparation

- Ce concessionnaire envoie ses représentants aux formations "CAM" où ils apprennent à vous offrir les solutions de haut niveau de confort et de valeur possible.
- Les techniciens de ce concessionnaire comprennent parfaitement les produits les plus performants du marché, qui sont écoénergétiques, fiables, silencieux et respectueux de l'environnement.
- Ils maintiennent également toutes les licences locales requises, ont une couverture d'assurance et de responsabilité appropriée, et remplissent les obligations de garantie dans un délai convenable.

CERTIFIÉ EXCELLENCE

Carrier salue ce concessionnaire qui maintient continuellement un haut niveau de formation et de certification.

- Ce concessionnaire emploie des installateurs et techniciens accrédités par la régie du bâtiment du Québec qui ont passé un ensemble d'examens de base et de spécialité.
 - Ils reçoivent également une formation continue spécifique à la technologie et aux produits Carrier®.
 - En respectant scrupuleusement les procédures d'installation et de service de Carrier®, ce concessionnaire utilise des pièces authentiques autorisées par Carrier® chaque fois que possible afin de garantir que votre système fonctionne comme promis en préservant son efficacité et son niveau sonore d'origine.
 - Ils sont également certifiés par l'EPA pour la manipulation appropriée des réfrigérants
-